

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/11/2018 au 30/11/2018

N° Cesu : Z0818376690009
MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MONSIEUR PIERRE VITTE
2 AV DE BEZIERS
34410 SERIGNAN

Document à conserver sans limitation de durée

Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
Emploi familial	97.00Z	178123403202840

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	277,83 x 2,900 % = 8,06	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	277,83 x 6,800 % = 18,89	
MALADIE		282,78 x 13,000 % = 36,76
VIEILLESSE	282,78 x 7,300 % = 20,64	282,78 x 10,450 % = 29,55
ALLOC. FAMILIALES		282,78 x 5,250 % = 14,85
ACCIDENT DU TRAVAIL		282,78 x 2,100 % = 5,94
FNAL		282,78 x 0,100 % = 0,28
CFP		282,78 x 0,350 % = 0,99
CSA		282,78 x 0,300 % = 0,85
CDS		282,78 x 0,016 % = 0,05
IRCEM	282,78 x 3,870 % = 10,94	282,78 x 3,880 % = 10,97
IRCEM PREVOYANCE	282,78 x 0,700 % = 1,98	282,78 x 0,960 % = 2,71
AGFF	282,78 x 0,800 % = 2,26	282,78 x 1,200 % = 3,39
POLE EMPLOI		282,78 x 4,050 % = 11,45
TOTAL DES COTISATIONS	62,77	117,79

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	228,06 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 220,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	---	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	--,- €	Net payé en euros	:	220,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	--,- %	Date de paiement de la rémunération	:	30/11/2018
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	--,- €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4099976 enregistrée le 26/11/2018

Nombre d'heures travaillées :	11	Salaire horaire net (heures normales)	:	20,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	282,78 €
		Assiette des cotisations	:	282,78 €